

**DU PARTICIPE PASSE AU PARTICIPE PRESENT**  
**Les dispositifs de participation obligatoires dans le cadre du DIISP**  
**20 octobre 2006**

**JEUNES EMPLOI FORMATION :**  
**UNE EXPÉRIENCE DE PARTICIPATION**

## **1. JEF**

JEF est un OISP du centre-ville de Liège, employant 17 personnes. Son projet particulier s'appuie sur le principe suivant :

**« CO-CONSTRUIRE AVEC LES STAGIAIRES LES OUTILS ET MOYENS DE  
PROGRESSER POUR QU'ILS SOIENT ACTEURS DE LEUR DEVENIR  
DANS UN ENVIRONNEMENT EXISTANT »**

Les stagiaires sont ainsi mis au centre du processus de formation, ont prise sur leur projet et leur trajet au sein de l'ASBL.

Deux filières principales sont proposées chez JEF :

- remise à niveau et orientation professionnelle ;
- préparation à la formation qualifiante d'Auxiliaire Polyvalent(e) de Soins.

## **2. LA CONCERTATION COLLECTIVE**

### **Objectifs :**

- Permettre la participation et la prise de parole libre.
- S'exprimer sur tout sujet touchant au parcours au sein de l'OISP :
  - Les modalités pratiques (horaires, matériel, organisation...)
  - Les processus et méthodes de formation
  - La vie en groupe...
- Etre un des moyens d'évaluation.
- Donner la possibilité aux formateurs de remettre en question leurs pratiques.
- Positionner le stagiaire en responsabilité : expression, confrontation à la réalité, être acteur, force de proposition, etc.
- Faire le lien avec les possibilités de concertation et de participation au niveau du CSEF.

### **Comment :**

La concertation collective est annoncée dès les séances d'information et décrite plus en détail à l'accueil.

A minima : une séance d'une demi-journée à mi-parcours de formation. Selon les circonstances particulières ou à l'initiative de l'équipe pédagogique, des groupes, d'autres moments de concertation collective sont parfois dégagés.

Eléments de méthode :

- Réunion en grand groupe, toutes filières confondues.
- Disposition des chaises en demi-cercle. Les formateurs et stagiaires sont mélangés pour éviter la symbolique de la « confrontation ».
- Une animation et un animateur neutres, mais des consignes/règles du jeu strictes :
  - respect des tours de parole (dans certains cas où l'ambiance ou le sujet étaient « sensibles », emploi d'un micro sans fil) ;
  - expression libre dans le respect de l'autre ; on ne vise personne en particulier, on prend la problématique dans sa globalité.
  - tout sujet peut être abordé, toute proposition ou expression est recevable, mais tout n'est pas possible (renvoi à la réalité) ;
  - clarification des enjeux et notamment de l'intérêt de cette concertation pour les stagiaires qui suivront : améliorations possibles, etc.
- Des outils activés selon les publics et situations :
  - Une préparation de sujets en sous-groupes ;
  - Des méthodes d'animation spécifiques.
- Un retour fait par des stagiaires volontaires qui prennent note des sujets, des propositions et éventuelles pistes dégagées puis les mettent en commun dans un document synthétique.

### **Des résultats en guise d'exemples :**

**Processus** : mise sur pieds d'un tronc commun (français, math, informatique) permettant à la fois le mélange des stagiaires et une meilleure adaptation des contenus et méthodes par niveaux.

**Matériel** : décoration, distributeur de friandises, choix des supports...

**Outils** : aménagement d'un espace-ressources au départ des idées et besoins formulés par les stagiaires (documentation, espace de lecture, 4 PC et accès internet, jeux...

### **3. LA MEDIATION**

JEF a également mis en place un processus de médiation en interne depuis un an et demi.

Contrairement à la concertation collective, qui est un lieu d'échange collectif, la médiation fait plutôt partie d'une démarche individuelle. Il s'agit d'un mode d'accompagnement des personnes en conflit.

#### **Règles de fonctionnement :**

L'intervention d'un médiateur n'intervient qu'après plusieurs étapes, et à la demande formelle d'un stagiaire, d'un formateur ou d'un coordinateur.

Les parties en conflit (stagiaire-formateur ou stagiaire-stagiaire) se rencontrent une première fois, seuls, afin de clarifier leur positionnement.

Si le conflit perdure, une deuxième étape est mise en place avec le coordinateur responsable qui entend les deux parties et transmet si nécessaire la demande au médiateur.

Le médiateur est obligatoirement une personne neutre, qui n'intervient pas dans le groupe de formation concerné. Il est impartial dans ses intérêts et implications.

La médiation permet la confrontation des différences avec un tiers facilitateur. Globalement, la médiation est un cadre où s'expriment les désirs, attentes, besoins et intérêts des personnes en conflit.

Elle consiste dans un processus d'aide à la réflexion individuelle et collective visant une décision la plus satisfaisante pour les parties.

Si toutefois, le médiateur n'aboutit pas à une solution acceptée par les parties en conflit, la demande est reléguée à la direction. La direction intervient en dernier recours.

Toute cette procédure permet de régler les différents conflits en interne avant de relayer, en ultime recours, à la cellule de médiation du CSEF.

Personne de contact JEF :

Frédéric ANDRIEN  
Administrateur-Directeur  
Rue de Serbie, 42  
4000 Liège

Tel : 04/344.05.19

Mail : frederic.andrien@asbljef.be